

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION Mercredi 28 Mars 2018- Le Tholy- Colonie le Beau



➤ **DATE :** Mercredi 28 Mars 2018

➤ **HORAIRES :** Accueil de 12h45 à 13h30 au plus tard **à la colonie le Beau au Tholy** (vérification de la composition des équipes, de vérification du matériel – des explications seront données aux équipes au fur et à mesure de leur arrivée)-

Les équipes se rendront ensuite au fur et à mesure de leur arrivée sur le lieu de départ à quelques centaines de mètres au-dessus.

➤ **ENGAGEMENTS EN LIGNE : UNSS.ORG** jusqu'au lundi 27 Mars 12h00 (engagement par as et individuels+ inscription jeune officiel)

Attention au règlement et composition des équipes

Pour les collégiens **UNIQUEMENT EQUIPES CONFORMES (max 4 équipes / étab) :**

- Les équipes animations benjamins+ les individuels benjamins (4 benjamins avec 2g+2 f) réaliseront les parcours benjamins/benjamines et seront classés dans cette catégorie
- Si une équipe compétition collège a des benjamins ou benjamines dans l'équipe, ils devront réaliser les parcours collège (G ou F)
- **Nouveauté : Les individuels Minimes G ou F, équipes non conformes ou équipes incomplètes ne participeront pas cette année**

Pour les Lycéens UNIQUEMENT EQUIPES CONFORMES:

- Les équipes qui prétendent à une qualif acad devront impérativement respecter la composition d'équipe (voir tableau ci-dessous)

Pour les JO :

ATTENTION : valider vos licenciés « JO districts » AVANT de procéder à l'inscription en ligne – merci de les préparer en leur donnant le livret « je suis jo en co »

➤ **FORMULE DE COMPETITION RETENUS:**

- **Championnat Benjamins** A finalité académique : ouvert aux équipes benjamins uniquement. Compétition en binôme - 4 concurrents par équipe (2BG +2BF)- ils évolueront uniquement sur les parcours Benjamins
- **Championnat par équipes d'établissement :** Equipes de 4 concurrents en collège et en Lycée (2F+2G)
 - **Collège :** 2F + 2G (parmi les catégories benjamins, minimes et cadets)- ils évolueront sur les parcours collèges filles+garçons
 - **Lycées :** équipe mixte obligatoirement (parmi les catégories cadets, juniors, séniors) élueront sur parcours lycées filles+ garçons

Rq :il y aura 4 parcours tracés :

- Benjamins Filles
- Benjamins Garçons + Collège Filles
- Collège garçons et Lycée Filles
- Lycée Garçons

Conditions de participation championnat Etablissement :

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** les 3 premières places des championnats de France par Équipe d'Établissement (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas dans les 3 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat Équipe d'Établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 3 premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe (Annexe 2)

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques

- les équipes émanant de Section Sportive Scolaire doivent obligatoirement concourir en Excellence. Ces Associations Sportives peuvent néanmoins concourir en Équipe d'Établissement sous deux conditions :
 - avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
 - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en Excellence

- les équipes ayant un « **poids** » (addition des points du classement national FFCO des 4 coureurs à la date du 31 décembre 2016) **supérieur ou égal à 5000 points en collège et 13000 points en lycée**

Les **coureurs n'ayant pas de classement national FFCO** ou **ayant un classement national FFCO inférieur à 500 points en collège ou 1500 points en lycée** à la date du 31 décembre 2016 se verront attribuer d'office **500 points en collège et 1500 points en lycée**



- Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 - 2016 et/ou 2016 - 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, Mixité avec parité (2 filles et 2 garçons)	4 compétiteurs, Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre niveau district minimum. Il peut être d'une autre association sportive. Il peut être compétiteur	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2016 - 2020	
FORMULE DE COMPÉTITION	FORMULE NON DECIDEE POUR L'INSTANT Course individuelle –addition des 4 résultats. Carte 1/5 000 ou Répartition de poste	FORMULE NON DECIDEE POUR L'INSTANT Course individuelle –addition des 4 résultats. Carte 1/5 000 ou Répartition de poste
MODALITÉS DE QUALIFICATION	A finalité académique- attention CHAMPIONNAT ACADEMIQUE LE 04/04/18 MOSELLE	

La course sera gérée électroniquement pour les catégories Collèges et Lycées (prêt de doigts possible).

Rappel : Individuels acceptés-

➤ **CERTIFICATION J.O.** : une certification J.O. niveau départemental aura lieu ce jour-là. Chaque établissement peut présenter **un J.O. par équipe engagée**. Ne pas oublier de les inscrire auprès du SD. (voir sur le site le niveau de certification demandé). Toutes les équipes devront avoir un jo certifié pour les championnats académiques.

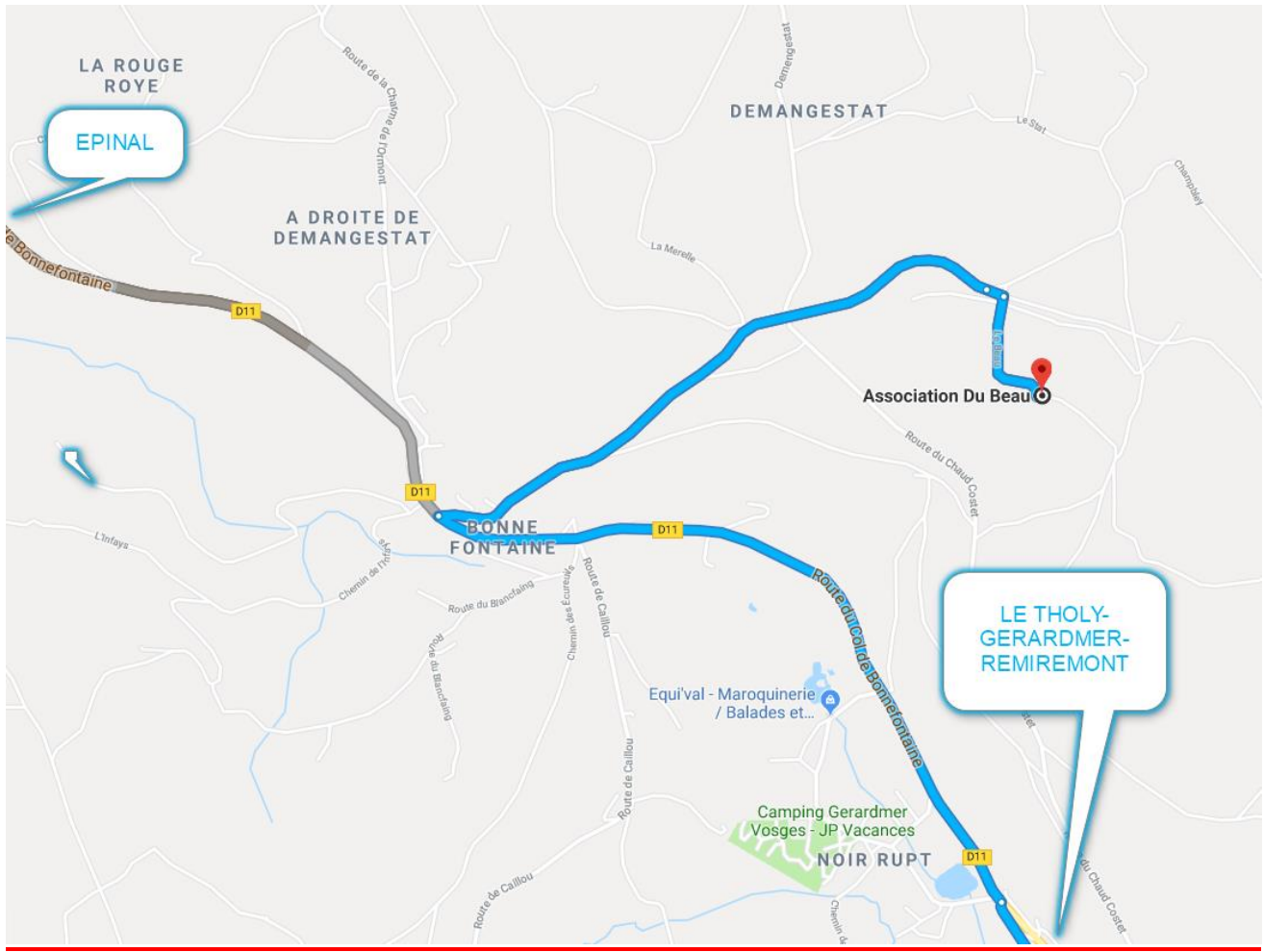
CHAMPIONNAT D'ACADEMIE . Inscriptions par internet sur UNSS.ORG

Matériel : apporter épingles pour les dossards, stabilos et licences et doigts électroniques.

Il est impératif et obligatoire de courir jambes couvertes.

Accès : au col de Bonne Fontaine, direction Rehaupal – Centre de vacances « AU BEAU »





LA ROUGE ROYE

EPINAL

DEMANGESTAT

A DROITE DE DEMANGESTAT

Association Du Beau

BONNE FONTAINE

LE THOLY-GERARDMER-REMIREMONT

NOIR RUPT